

COMPTE - RENDU 3^e COMITE DE PILOTAGE DE LA PHASE D'ANIMATION

Site Natura 2000 n ° FR2600970 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy »

Dornecy – le 24 janvier 2017

Présents	Excusés
<ul style="list-style-type: none"> - M. SIMEON, Président du COPIL et de la communauté de communes Haut nivernais Val d'Yonne (CCHNVY) - Mme GARCIA, chargée de développement local à la CCHNVY - Mme LEBLANC, chargée de mission Natura 2000 au conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne (CENB) - Mme PICQ, Maire d'Oisy - M. FORGET, Maire de Rix - M. CHARRIOT, conseiller municipal de la commune de Surgy - Mme JUHEL, chargée de mission environnement à la DDT 58 - Mme JOVER, chef du bureau forêt, chasse, biodiversité de la DDT 58 - Mme MOREAU-MASSON, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de la Nièvre - Mme AUVERT pour le conservatoire botanique national du Bassin parisien - M. ROBLIN représentant l'association des usagers de Natura 2000 et la fédération départementale des chasseurs de la Nièvre - M. CABARAT pour l'association de défense de l'environnement dornecyçois et nivernais - M. ROUVIDANT, président du comité départemental de spéléologie de la Nièvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Mme la Maire de Clamecy - M. le Maire de Dornecy - M. le Directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté - M. le Président du Pays Bourgogne Nivernaise - M. le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - M. le Chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques - M. le Président du Syndicat des sylviculteurs nivernais - M. le Président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Nièvre - M. le Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques de la Nièvre - M. le Président de la chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre
Destinataires : tous les membres du Comité de Pilotage	
Pièce jointe : présentation powerpoint Marie Leblanc (CENB)	

Ordre du jour :

1. **Rappels rapides sur le site Natura 2000**
2. **Bilan de l'animation 2016**
3. **Perspectives 2017**
4. **Point sur la présidence du Copil et la maîtrise d'ouvrage pour 2018**

Le comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR2600970 s'est réuni à Dornecy le 24 janvier 2017 à 10h00 sous la présidence de M. Jany SIMEON.

M. Siméon ouvre la séance par un mot d'accueil et place cette réunion dans le contexte de la fusion des communautés de communes Val du Sauzay et Vaux d'Yonne. L'animation du site ainsi portée depuis le début par la CCVS, a été transférée à la nouvelle communauté de communes Haut nivernais Val d'Yonne créée en janvier 2017 et présidée par M. Siméon.

Il donne ensuite la parole à Mme Leblanc qui se présente ; elle a repris au cours de l'année 2016 l'animation du site au sein du CENB, association portant l'animation pour le compte de la CCHNVY par voie de prestation. Le diaporama est ensuite présenté. **Il est annexé à ce compte-rendu et ses propos ne seront retranscrits que succinctement ci-dessous.**

1 Rappels rapides sur le site Natura 2000

Le site désigné au titre de la directive européenne « habitat, faune, flore » notamment pour ses habitats de pelouses calcicoles, s'étale sur 9 communes maintenant toutes, à l'exception de Pousseaux, intégrées dans la nouvelle communauté de communes Haut nivernais Val d'Yonne.

2 Bilan de l'animation 2016

Les temps d'animation et coûts de chaque grande ligne d'action sont illustrés sous forme de diagramme, mettant en évidence l'accent mis sur les actions de communication en 2016.

- Outils de communication : gazette, site internet, émission radio.
- Veille, conseils et appui technique : concentré sur la relance du projet éco-pastoral sur le site des Chaumes Fréteau à Clamecy. Fin 2016 est proposé la signature d'un bail emphytéotique entre la commune et le CENB pour aider à la mise en œuvre d'une gestion du site par pâturage.
- Coopération aux politiques publiques : accompagnement d'un projet de défrichement finalement non soumis à évaluation des incidences, éclairage sur les enjeux biodiversité du territoire de la CCHNVY pour la rédaction d'un contrat territorial et préparation de la signature de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope pour le Faucon pèlerin au niveau des Rochers de Basseville. Mme Juhel précise que la signature de cet APPB est prévue pour le premier trimestre 2017.
- Mesure de gestion : une charte Natura 2000 a été signée par un propriétaire accompagné par le CRPF.
- Administratif : gestion courante du site.

3 Perspectives 2017

Les actions projetées en 2017 sont dans la continuité de celles déjà réalisées depuis le début de l'animation du site (communication, veille, appui aux politiques publiques, administratif).

Les dates des prochaines permanences assurées par le CENB sont données afin que l'information soit diffusée. Il est demandé des précisions sur le lieu. La première prévue le 8 mars se fera dans les locaux de l'ancienne CCVS, 7 rue Nicolas Colbert à Varzy. Les suivantes devraient être

assurées à Clamecy. Les dates et lieux seront diffusés via le site internet Natura 2000 et les médias de la CCHNVY pour permettre à chacun de pouvoir profiter de ces occasions d'échanges.

Pour les mesures de gestion, il s'agit en 2017 d'aider la mise en œuvre de projets en se concentrant dans un premier temps sur les sites ressortant comme prioritaires dans l'étude de faisabilité de gestion écologique du site Natura 2000 par le pastoralisme (réalisée en 2015).

Ainsi le projet de gestion du site des Chaumes Fréteau, suite à la réunion de 2016, devrait pouvoir aboutir d'ici au printemps 2018. Après recueil des avis des ayants-droits (bien de section) et signature du bail emphytéotique entre le CENB et la commune, le Conservatoire lancera un appel à candidature auprès des éleveurs du hameau de Moulot (5 au total) pour travailler avec celui ou ceux qui seront intéressés, à l'élaboration d'un plan de pâturage. L'installation d'un troupeau sur ce site peut bénéficier de différentes aides financières, dont la mesure compensatoire que la société ABO Wind (parc éolien de Clamecy-Oisy) doit mettre en œuvre sur ce même site.

Sur le site de la Côte Vaujetin, l'année 2017 devrait permettre d'élaborer un plan d'action en lien avec la commune de Varzy et la CCHNVY, aujourd'hui propriétaire d'une grande partie du site (parcellaire très morcelé). Il y a pour ce site un objectif de valorisation touristique et pédagogique du patrimoine naturel via un sentier. M. Siméon apporte quelques précisions concernant l'acquisition des parcelles par l'ex CCVS. Un même tarif a été appliqué pour l'achat de toutes les parcelles. Les propriétaires souhaitant en tirer meilleur partie n'ont donc finalement pas vendu leurs biens. La surface acquise forme une entité assez cohérente et il sera possible de travailler avec plusieurs des propriétaires privés pour une gestion adéquate de l'ensemble du site. Il reste aussi des parcelles dont les propriétaires sont décédés et pour lesquelles les successions sont aujourd'hui encore inconnues. Cette démarche peut être étendue à d'autres sites avec acquisition de parcelles par la CCHNVY.

Ainsi pour la mise en œuvre de mesures de gestion sur les sites les plus favorables, 2017 pourra être consacrée à de l'animation foncière avec une coopération CENB – CCHNVY, au montage de contrats Natura 2000 et selon les opportunités, à la signature de chartes. Un point est fait sur ces deux derniers outils associés à la politique Natura 2000. Mme Juhel apporte des précisions sur la charte pour que le choix puisse être fait en connaissance de cause par les communes, d'animer ou non cet outil. Elle précise qu'actuellement pour le site, l'outil charte n'a pas encore été complété par l'arrêté préfectoral fixant les parcelles pouvant faire l'objet d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB). En effet, l'exonération concerne la part communale et intercommunale de la TFNB, la signature de chartes pourrait ainsi avoir des conséquences sur le budget d'une commune. Suite à la nouvelle loi pour la reconquête de la biodiversité (LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016) et la loi de finances 2017, la compensation par l'État des pertes pour les collectivités s'élève à 22% environ. M. Forget souligne qu'il faudrait pouvoir évaluer la perte engendrée pour les communes. Il est proposé que Mme Juhel et Mme Leblanc présentent à chaque commune concernée par le site, les surfaces en Natura 2000 avec une carte de localisation générale des entités à l'échelle de la commune et la part que cela représente dans le budget TFNB de la commune. Il sera alors demandé aux communes d'en discuter en conseil municipal et de prendre une décision en conseil communautaire selon la proposition de Mme Picq et M. Siméon : à savoir en fonction de l'impact potentiel de la perte d'une part de la TFNB, permet-on à des propriétaires volontaires de bénéficier

de l'exonération en signant une charte (signature par le Préfet de l'arrêté préfectoral qui concerne l'ensemble des communes)?

Une étude sur les chauves-souris présentes sur le site est également prévue en 2017.

4 Point sur la présidence du Copil et la maîtrise d'ouvrage pour 2018

Mme Juhel rappelle l'histoire de la maîtrise d'ouvrage sur le site, portée depuis la rédaction du Docob jusqu'au premier marché de l'animation par la CCVS. Elle a été transférée à la CCHNVY à sa création. La convention actuelle s'arrête fin 2017, un nouvel appel à candidature va donc être lancé par l'Etat auprès des collectivités pour une nouvelle période de 3 ans, de 2018 à 2020. Le calendrier est détaillé sur la présentation jointe.

La maîtrise d'ouvrage peut être portée en interne, mais ce n'est pas un poste évident à créer au sein d'une collectivité (l'animation ne requiert pas un temps plein, la compétence peut être difficile à coupler avec d'autres missions du même type au sein d'une collectivité...), comme le rappelle M. Siméon. C'est ainsi que la CCVS a décidé de déléguer l'animation au CENB qui a répondu à l'appel d'offre.

Les échanges sont nombreux autour du coût de l'animation et des délais de paiements, assez longs aussi bien pour ce qui est des engagements des exploitants agricoles que des collectivités porteuses de l'animation des sites Natura 2000. La collectivité est cependant assurée d'un financement à 100 %, mais ces retards de paiements impliquent qu'elle soit en capacité de faire des avances de trésorerie. L'Etat encourage néanmoins autant que possible le portage par les collectivités locales qui ont un meilleur ancrage territorial et sont plus près des enjeux locaux.

Le Président du Copil est un élu qui se présente en son nom et sera à nouveau désigné lors du prochain Copil.

Par ailleurs Mme Juhel s'engage à proposer une nouvelle liste de composition des membres du Copil du fait de la fusion de certaines collectivités et de potentiels nouveaux acteurs concernés. Cette liste sera proposée à la validation des membres actuels du Copil, puis arrêtée par le préfet.

5 Questions diverses

M. Forget propose qu'un courrier soit adressé au ministère de l'écologie pour alerter sur les difficultés liées aux paiements de l'animation. Cette démarche a déjà été faite par la communauté de communes des Amognes notamment, à laquelle il a été répondu que le ministère avait bien conscience de ces difficultés et mettrait tout en œuvre pour arranger la situation. Le déblocage des fonds est en attente en DDT, il est lié à des outils informatiques non encore opérationnels.

Mme Moreau-Masson demande si le CENB s'est rapproché de la chambre d'agriculture pour contacter les exploitants de Moulot. Mme Leblanc répond que les exploitants ont pour l'instant été sollicités pour répondre à l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité (2015) et que le projet est à l'heure actuelle dans la relation CENB – commune – habitants pour statuer du positionnement du conservatoire via un bail. Il sera en effet indispensable de travailler avec la

chambre lorsque le travail pourra être entamé avec les exploitants locaux pour aider au montage du projet.

M. Siméon conclut la réunion en rappelant l'enjeu du choix de la CCHNVY de se reporter candidate pour l'animation du site et de trouver quelle dynamique touristique peut être promue via les pelouses, patrimoine exceptionnel de ce territoire. Il lève la séance à 11h30.

Contact : Marie Leblanc - Chargée de mission Natura 2000
antenne 58 CENB
11 bis Rue Ferdinand Gambon - 58150 Pouilly-sur-Loire
03.86.39.31.34 / 07.50.12.31.03
marie.leblanc@cen-bourgogne.fr

Jany SIMEON
Président du Copil